



Conditions générales de vente

1 – APPLICATION

Les tarifs applicables sont ceux notifiés lors du devis ou à défaut des tarifs en vigueur.

2 – DEVIS

La société **I.S.A.G SECURITE** répond à votre demande en établissant un devis en deux exemplaires valable sur une durée de deux mois.

Dans le cas d'acceptation du devis, un exemplaire doit être retourné avec la mention « BON POUR ACCORD » dûment signé et accompagné de l'adresse de facturation.

3 - REGLEMENT

Le règlement doit être effectué à réception de la facture. Les versements peuvent se faire par chèque bancaire ou postal, espèces, ou virement au compte bancaire référencé ci-dessous :

CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL
CCM DE MONTFERRAND PLACE DE LA FONTAINE 63100 Clermont Ferrand
I.S.A.G SECURITE
Code Banque 15589 Code Guichet 63602
Numéro de Compte 05089003740 Clé RIB 08

4 – DUREE

Pour chaque prestation la société **I.S.A.G SECURITE** s'engage à faire une proposition de prix en mentionnant le début et la fin de la mission avec les conditions générales de vente.

5 – RESILIATION

Pour des missions supérieures à six mois, toute résiliation de contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties par un courrier en recommandé au moins un mois avant la date d'échéance en cas de non renouvellement.

Pour les contrats de courtes durée (inférieures à 6 mois), la date de fin indiquée sur la proposition de prix mettra automatiquement fin à la prestation, pour toute prolongation une autre proposition de tarif doit être faite par la société **I.S.A.G SECURITE**, sauf si la mention « SELON LA DEMANDE » est mentionnée sur la première proposition de tarif.

La société **I.S.A.G SECURITE** se réserve la faculté de résilier la durée de la prestation en cas d'impayé sur les factures antérieures à la prestation en court.

6- CONTESTATION

Toute contestation doit faire l'objet d'un courrier en recommandé dans un délai de deux mois suivant la prestation de service.

7 - JURIDICTION

En cas de contestation, seuls les tribunaux de Clermont-Ferrand sont compétents, même en cas de pluralités de défendeurs.

Aucune clause contraire du demandeur ne peut déroger à cette clause attributive de juridiction, si elle n'est pas acceptée par nous expressément par écrit.

— I.S.A.G SECURITE — *Entreprise Privée de Surveillance*

5, rue de la Grande Combaude 63100 Clermont Ferrand ☎ 09.61.44.92.23 06.84.79.00.89

Mail : accueilisagsecurite@orange.fr Site : www.isagsecurite.fr

S RET 75384856300015 CODE APE 8010Z

EURL au capital de 1000 euros Autorisation : AUT 063 2113 01 08 20140365481 AGD 063 2113 01 08 20140264923

TVA Intracommunautaire : FR13753848563

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient (article 7 de la loi n°2014 742 du 01/07/2014)